

Commune de NEUVY-GRANDCHAMP
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du mercredi 12 avril 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 4 avril 2023

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Excusés : 1

Présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE MERLE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Émilie,
REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, LACROIX Jean-François
Excusée : TISSIER Carine

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Nathalie LAHAYE MERLE est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE : Néant

Pour information, Monsieur Laurent JEANNIN, Conseiller aux Décideurs Locaux, est intervenu ce jour avant la présente séance du Conseil Municipal et a exposé aux membres du conseil, une synthèse de la situation financière de la commune.

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023 : délibération 01

Suivant l'avis de la commission des finances, le conseil décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Le taux communal de la taxe foncière sur le bâti est maintenu à 38,23 %, celui de la taxe foncière sur le non bâti à 45,79 %, et celui de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 20,06 %. Ces taux sont inférieurs aux taux moyens communaux aux niveaux départemental et national.

BUDGET PRINCIPAL 2023 : délibération 02

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement	823 222.00	694 591.00
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	128 631.00
Total section de fonctionnement	823 222.00	823 222.00
Section d'investissement	176 640.00	148 456.00
Restes à réaliser	6 625.00	0.00
Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00	34 809.00
Total section d'investissement	183 265.00	183 265.00
Total du budget	1 006 487.00	1 006 487.00

Le budget de fonctionnement est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023 : délibération 03

	Dépenses en €	Recettes en €
Section d'exploitation	41 832.00	27 696.00
Résultat d'exploitation reporté		14 136.00
Total section d'exploitation	41 832.00	41 832.00
Section d'investissement	27 876.00	10 670.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00	17 206.00
Total section d'investissement	27 876.00	27 876.00
Total du budget	69 708.00	69 708.00

Le budget investissement est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN ASSOCIATION DOMAINE DES LIONNES : délibération 04

Par un courrier adressé à Monsieur le Maire, l'association susnommée a présenté un projet de développement de son activité, nécessitant un transfert du site et l'acquisition de bâtiments et terrains. Les responsables de l'association demandent un soutien moral. Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à rédiger une motion de soutien à l'association Le Domaine des Lionnes.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ :

Sonia SOEUR, 3ème adjointe, rend compte de la réunion du 28/03/2023 avec les porteurs de projet de tiers-lieu. La création d'une association est toujours en cours et le début des activités est reporté. Une parcelle de terrain sera mise à disposition de l'association par la commune, en vue d'un jardin participatif. L'accès à l'ancienne maison du docteur, en l'état, a été sollicité par les porteurs du projet, qui souhaitent la signature d'une convention d'occupation des lieux pour accréditer leur dossier. Monsieur le Maire s'y oppose fermement, les conditions de sécurité pour accueillir le public n'étant pas respectées. La salle du rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie reste gracieusement mise à disposition pour les activités. Par ailleurs, les membres de la future association ont proposé la création d'une commission mixte constituée d'élus et responsables de l'association. Or, une telle institution n'est juridiquement pas envisageable. La visite du tiers-lieu de Luzy est programmée au 3 mai 2023.

GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE : délibération 05

Le conseil autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes intercommunautaire relatif à l'entretien de la voirie.

QUESTIONS DIVERSES :

Devis : Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BOSSET MOTOCULTURE en vue du remplacement du souffleur aujourd'hui hors service, pour un montant TTC de 707,50 €.

Budget CCEALS : Monsieur le Maire informe le conseil que le vote du budget de la CCEALS en date du 11/04/2023, a donné lieu à un débat agité. En effet, le budget des ordures ménagères étant fortement déficitaire, une augmentation de 30 % a été votée sans que cela suffise à rétablir l'équilibre. La validation de ce budget par le Préfet demeure incertaine.

Proposition achat bâtiment : Monsieur le Maire fait part d'un mail reçu en mairie, par lequel un particulier réitère sa proposition d'achat de bâtiments communaux en incluant dans son projet l'ancienne maison du docteur ainsi que le parc communal attenant, en plus des petits appartements et garages, déjà convoités. Le conseil, engagé dans le soutien de la création d'un tiers-lieu, se donne le temps de la réflexion.

Sécurité : Daniel LALLEMAND, 1^{er} adjoint, rend compte du contrôle de sécurité de la salle multi-activités par la Commission Départementale de Sécurité. Les normes ayant évolué depuis le dernier contrôle en 2018, quelques aménagements immédiats sont nécessaires à la mise en conformité et par conséquent à l'autorisation de poursuivre les activités en ce lieu. Des demandes de devis sont en cours.

Maison d'assistantes maternelles (MAM) : Le schéma d'accessibilité des locaux de la MAM, rédigé par la commune, a été rejeté par la Préfecture. Pour être valide, il doit être rédigé par un organisme indépendant (architecte ou bureau d'étude). Des demandes de devis sont en cours.

Fleurissement : Sonia SOEUR, informe le conseil que le fleurissement de la commune sera élaboré en fonction des contraintes écologiques et économiques. En effet, le fleurissement sera limité aux abords de la mairie par des plantes aux besoins modérés en eau. Dans l'attente de devis, Sonia SOEUR envisage une dépense à ce titre, de 150 € maximum.

Panneau d'affichage : Sonia SOEUR présente au conseil des devis de panneaux d'affichage extérieur.

8 Mai : L'horaire de la cérémonie de commémoration reste à définir.

Entretien salle multi-activités : Sonia SOEUR propose un ménage de fond (lessivage des murs, portes, mobiliers, etc) de la salle multi-activités et demande le concours de quelques volontaires bénévoles.

Médecin : suite à la diffusion par FRANCE 3, d'un reportage sur deux médecins récemment diplômés en quête d'un lieu d'installation, Sonia SOEUR a contacté le producteur du documentaire et l'a informé des possibilités d'accueil au sein de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 5 juin 2023.

Le Maire,
Claude LEDEY



La secrétaire de séance,
Nathalie LAHAYE MERLE

